

**COMITÉ SEINE  
MARITIME  
FFHANDBALL**



# **ASSEMBLEE GENERALE**

**Saison 2019/2020**

**LE TRAIT**

**Vendredi 25 septembre 2020**

**COMPTE-RENDU AG 2019  
28 JUIN 2019 - DIEPPE**

Comité de Seine Maritime de Handball  
38 place Eugène Delacroix - 76120 Le Grand Quevilly  
Tél. : 02.35.69.76.95 - Fax : 02.35.67.13.36  
E-mail : [secretariat@handball76.com](mailto:secretariat@handball76.com)  
Site web: [www.handball76.org](http://www.handball76.org)

Association fondée en 1963 - Déclarée sous le numéro 4557



**LIGUE  
NORMANDIE  
FFHANDBALL**



## COMPTE RENDU - ASSEMBLEE GENERALE 28 JUIN 2019 à DIEPPE

40 présents : ALCL GD QUEVILLY - DIEPPE UC - GONFREVILLE HB - ST NICOLAS D'ALIERMONT HBC ROUEN HB - ES ARQUES - ES AUMALE - GCO BIHOREL - SEP BLANGY BOUTTENCOURT RC BOLBEC - AS HARFLEUR - HAVRE AC - US LILLEBONNE - US LONDINIERES - MAROMME HB MONTIVILLIERS HB - MONTVILLE HB - CS GRAVENCHON - HB OCTEVILLE/MER - CMS OISSEL QUEVILLY-COURONNE HB - STADE SOTTEVILLAIS CC - STADE VALERIQUAIS HB HBC YVETOT - A MALAUNAY /LE HOULME HB - ST LEONARD HB - HBC BROTONNE LE TRAIT A BARENTIN/PAVILLY HB - CANY BARVILLE HB - HBC AUFFAY - ASC BONSECOURS BRAY HB - AL DEVILLE - CJ DOUDEVILLE - AL BUQUET-ELBEUF HB - HBC EU - US FECAMP US FORGES LES EAUX - AS GODERVILLE - AS GOURNAY

4 représentés : HB ACADEMIE - HB CAUX ESTUAIRE - HB ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE - HBC CANTELEU

1 absent : HBC FOUCARMONT

### INTRODUCTION

Le Président du Comité souhaite la bienvenue aux personnalités présentes et excuse celles n'ayant pu se joindre à nous ce jour :

Sont présents :

- Madame LEBOURG Corinne, Présidente du DIEPPE UC
- Monsieur MARAIS Nicolas, Président de la LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
- Monsieur JOURDAN Alain, Vice-Président de la FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Sont excusés :

- Madame CARU-CHARRETON Emmanuelle, Adjointe au Maire de DIEPPE - Chargée des Sports
- Monsieur LANGLOIS Nicolas, Maire de DIEPPE
- Monsieur JUMEL Sébastien, Député de SEINE MARITIME

Le Président Jean-Luc LIGUORI remet le fanion et le Trophée officiels du Comité aux invités présents puis ouvre la séance en faisant circuler la parole parmi les délégués et invités présents.

Nicolas MARAIS prend la parole, et félicite les clubs Seinomarins ayant connu la plus importante progression du nombre de leurs adhérents sur le Territoire Normand. Il souligne également l'augmentation des dotations aux clubs fournies par le Comité 76 au cours de la saison, notamment de kits de Mini-hand et de Nouvelles Pratiques (Handfit, Baby-hand, etc.), à hauteur de 15 000 €. Il souligne que la Ligue de Normandie continuera à accompagner ces dotations.

Le quorum étant atteint, Patrick METAYER, Secrétaire Général du Comité, déclare ouverte l'Assemblée Générale 2019.

Le Président Jean-Luc LIGUORI fait ensuite un rappel de l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

Ordre du jour de l'AG :

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018 à Forges les Eaux
2. Rapport moral du Président
3. Présentation de la nouvelle architecture des formations (Ligue)
4. Rapports des Commissions - saison 2018/2019
5. Rapports de la SECNO, du Commissaire aux comptes et des vérificateurs aux comptes
6. Remise des récompenses
7. Saison 2019/2020 - Vœux des clubs et Projets des Commissions
8. Redevances et Indemnités 2019/2020
9. Budget prévisionnel 2019
10. Présentation de l'action « hand-adapté » (US Fécamp)
11. Présentation de l'action « hand-fauteuil » (Dieppe UC)

## 1. Approbation du Compte Rendu de l'AG 2018 à FORGES LES EAUX

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

## 2. Rapport moral du Président

Monsieur le Vice-président de la Fédération Française de Handball

Monsieur le Président de la Ligue de Normandie de Handball

Mesdames et Messieurs les Présidents ou délégués,

Chers amis,

Avant de commencer nos travaux, je voudrais remercier le club de DIEPPE UC et sa Présidente, Mme Corinne LEBOURG, pour son accueil et de nous avoir permis d'organiser notre Assemblée Générale dans cette très belle salle.

Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur le Maire, qui ne peut être présent aujourd'hui, pour l'aide et le soutien qu'il apporte au club et excuser Monsieur le Député retenu par ses obligations.

DIEPPE n'est pas qu'une station balnéaire. DIEPPE est une ville sportive et cela depuis fort longtemps. Pour mémoire, pendant plusieurs décennies, le DIEPPE UC, a sévi sur les terrains en portant haut, aussi bien ses couleurs que celles de la Seine Maritime.

S'il n'évolue plus en championnat de France, sachez que ce club n'est pas tombé dans l'anonymat, bien au contraire, il continue à former ses jeunes licenciés et diversifie ses activités (pour mémoire, joueur de l'Equipe de France, Timothée N'GUESSAN a été formé à DIEPPE et le club peut en être fier). J'adresse tous mes vœux de pleine réussite à Delphine ANDRE, pierre angulaire du club pour atteindre ses objectifs.

Aujourd'hui le Comité 76 organise sa 56<sup>ème</sup> Assemblée Générale. Celle-ci a un parfum différent. En effet c'est la première fois qu'un administrateur de la FFHB, en la personne de M. Alain JOURDAN, Vice-président, honore de sa présence nos travaux. Pour info, il fut Président de la Ligue du Languedoc Roussillon, mais surtout entraîneur de l'USAM de NÎMES, club cher à mon cœur. Merci pour ta venue.

Malheureusement comme l'année dernière à la même période, je ne peux commencer le bilan de cette saison sans avoir une pensée très émue pour toutes celles et ceux de la famille du Handball qui ne sont plus, et tout particulièrement, pour Corentin GROGNET, jeune licencié au club de CANY-BARVILLE HB et membre de la Sélection masculine du Comité.

Je mesure la profonde tristesse qui a envahi les licenciés et dirigeants de ce club, ainsi que les joueurs de la sélection tant Corentin était apprécié de tous par sa gentillesse, sa joie de vivre. Le Comité 76 et l'ensemble des administrateurs réitèrent leurs sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Je vous remercie d'observer une minute d'applaudissements en sa mémoire.

-----

C'est le clap de fin de la saison 2018/2019. C'est l'heure des bilans et des projections.

L'activité du Comité a été encore intense cette année. En effet, nous continuons à structurer les activités du Comité afin de faire face aux exigences de la vie, au désengagement de l'Etat et répondre à vos attentes. De plus nous renforçons notre action dans le cadre du service au club. Car, et je me répète à nouveau, le Comité est à votre disposition, il est votre prestataire de service. J'en suis d'autant plus convaincu quand je me remémore les propos d'Alain KOURBI (membre de la FFHB), lors de l'AG de la Ligue à Falaise en 2018, quand il soulignait que la FFHB souhaitait que les Comités reprennent leur place dans le

Territoire et qu'il leur soit reconnu toutes les compétences dont ils disposent, je cite « le Comité a le statut de premier point d'entrée pour les clubs ».

Aussi nous mettons tout en œuvre afin de parfaire nos connaissances dans l'application des règlements, de se professionnaliser dans la gestion, dans la mise en place d'étude de faisabilité pour développer diverses actions, de répondre aux différents cahiers des charges de la FFHB et de la Ligue, enfin de mettre en place, en aidant les clubs, toutes les nouvelles pratiques qui doivent renforcer notre sport.

Le Comité n'est pas composé que de 2 salariés, que je remercie bien vivement pour leur investissement au quotidien, mais ce sont 17 administrateurs à qui j'ai demandé un investissement total, et ne pas considérer qu'être administrateur c'est une carte de visite. Le Comité c'est un tout.

Nous devons, tout en ayant à l'esprit cette notion d'engagement bénévole, nous professionnaliser. Voilà le maître mot qui nous anime. Se professionnaliser c'est permettre de répondre aux attentes des clubs qui souhaitent évoluer à un échelon supérieur. C'est un vaste chantier certes, mais derrière les mots les actions sont déjà présentes, vous le savez.

De plus, nous développons activement nos actions envers les jeunes licenciés. Au-delà des chantiers ouverts par la Commission de Développement qui anime les plateaux de Mini-hand qui réunissent 300 enfants lors de sa Méga-Fête, nous continuons à mettre à l'honneur nos jeunes licenciés en leur offrant des finales départementales dignes de ce qu'ils représentent. A ce sujet, je voudrais sincèrement remercier toutes les clubs qui ont organisé ces finales et surtout les bénévoles qui ont su être des professionnels en la matière.

Le Comité s'est aussi une action envers toutes les nouvelles pratiques. La saison 2019/2020 sera l'année de l'aide à la mise en place du Handfit et du Baby-hand. Nous effectuerons dès la rentrée, un recensement complet des clubs animant ces séances. Une étude de faisabilité d'aide (sportive et financière) est en cours de réflexion.

Enfin, le Comité c'est aussi une aide au développement du Hand-fauteuil et du Hand-adapté. En effet, nous avons commencé à prendre en compte ces nouvelles pratiques. La trésorière du Comité a pour mission de recenser les clubs qui développent ces pratiques et étudier les modalités d'aide que le Comité pourrait leur apporter. A ce propos le Comité 76 adresse toutes ses félicitations à l'US FECAMP pour l'obtention du label "Sport et Handicap" décerné par le CDOS 76.

Comme vous pouvez le constater nous continuons non seulement à renforcer et à maîtriser ce que nous savons faire mais nous innovons comme l'organisation du Tournoi des Marins le jeudi 12 juin 2019 lors de l'ARMADA. A cette occasion je remercie le CMS OISSEL et son Président Patrick MEZARA pour la mise en place de la logistique au Kindarena.

Le Comité tient à vous féliciter toutes et tous pour votre travail, car le nombre de licenciés a encore progressé cette saison (+164) ce qui l'amène à être le 1<sup>er</sup> Comité en nombre de licenciés pour la Normandie.

Une mention spéciale pour les clubs de MALAUNAY/LE HOULME (+65 licences compétitives) et BRAY HB (+48) et le la création du club de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY qui intervient essentiellement dans les quartiers difficiles. Nous pouvons les applaudir.

Enfin le Comité c'est aussi sa présence auprès des clubs quand ils en font la demande (déplacement avec la Présidente de l'AL BUQUET-ELBEUF HB à la Mairie d'ELBEUF entre autre).

C'est son partage du projet féminin développé par le Club de ROUEN HB. Le Comité 76 est co-signataire au côté de la Ligue et des clubs de l'Agglomération, de la chartre du développement du sport au féminin.

Enfin c'est son investissement auprès des clubs de l'Agglomération Rouennaise afin de travailler ensemble au développement du haut niveau. Deux réunions de concertation ont été mise en place : les clubs veulent travailler ensemble. Rendez-vous au mois de septembre pour travailler autour de 3 items. Utopique, pour certains, réalité pour d'autres. Bref servons-nous des écueils passés et pensons à l'avenir pour nos jeunes.

Sachez que la feuille de route présentée en février 2017 est conforme et nous continuons à mettre tout en œuvre pour réaliser nos objectifs qui sont communs.

Je ne vais pas vous résumer les bilans de toutes les Commissions départementales de cette saison, car l'ensemble des bilans vous a été diffusé par mail et je tiens à remercier les Présidents des Commissions du Comité pour la qualité du travail réalisé et le temps consacré sur l'ensemble de la saison.

Toutefois, sur le plan sportif, même si cette saison fut contrastée, je tiens à féliciter tous les clubs de Seine Maritime pour leurs résultats, avec une mention pour l'accession en N2 de l'équipe masculine de ROUEN HB, ainsi que les clubs du HB OCTEVILLE/MER et du HAC HANDBALL pour leurs parcours respectifs en D2 Féminine. Certains ont eu quelques frayeurs, certes, mais les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Félicitations aux différentes ententes qui grâce à leurs parcours ont permis d'obtenir une 6<sup>ème</sup> place en masculin pour le Championnat de France.

Mais surtout félicitations à toutes les sections sportives pour leurs résultats en particuliers pour le Lycée Schuman Champion de France, à la classe option handball qui a participé aux finales UNSS en féminines.

Enfin, il est important également de mettre en valeur nos jeunes athlètes qui représentent fièrement la Seine Maritime et la Normandie dans les différentes Équipes de France Jeunes :

Camille HACHER (ROUEN HB), Emma VIOGNE (ST NICOLAS D'ALIERMONT HB), Lilou DEFLANDRE (HAC HB), Mathita DIAWARA (HAC HB), Nora FONTAINE (HAC HB), Lisa LE MERRER (HAC) Laura CHEDRU (HAC HB), Mathéo LAPPEL (GONFREVILLE HB), Théo GERVAIS (ROUEN HB)

Je félicite chacun d'entre vous pour son investissement et vous invite à transmettre ce message à tous vos bénévoles. Votre travail est permanent et nous savons que la responsabilité qui incombe aux dirigeants est considérable.

Enfin le Comité c'est un travail en commun avec la Ligue et les Présidents des Comités (pour preuve la mise ne place de l'A.N.S). Des conseils de territoire sont mis en place où chacun s'exprime, fait part de ses interrogations et où un travail concerté fait surgir de nouvelles idées sous la tutelle de la Ligue. Nous gardons notre propre spécificité, notre culture, notre histoire. C'est ça qui fait le Territoire Normand.

M. le représentant de la FFHB je vous remercie de bien vouloir faire passer ce message au Président de la FFHB, Joël DELPLANQUE : Le Territoire en Normandie c'est une réalité.

Je terminerai mes propos en mettant l'accent sur une volonté de tous les instants pour maîtriser les dépenses. En effet, comme précisé plus haut, le désengagement de l'Etat est une réalité. Aussi nous travaillons sans cesse à la recherche de partenaire mais aussi à la confection de dossier que nous présentons au Département. A ce propos, je remercie l'aide précieuse de la société HN-SPORT et de son directeur Romain FERET et de notre traiteur "Ça MIJOTE" qui nous a offert le cocktail lors des finales jeunes à OCTEVILLE SUR MER. Je tiens à souligner que cette maîtrise nous permet de doter tous nos jeunes licenciés de matériels lors des finales départementales et de vous offrir aujourd'hui des sacs à ballons.

Enfin j'adresse tous mes remerciements sincères aux administrateurs du Comité qui m'accompagnent et donnent beaucoup de leur temps au service des clubs et du Handball, avec une mention spéciale pour Olivier CLERMONT qui répond présent à mes demandes et à ma fidèle collaboratrice Isabelle ROUSSEL qui partage tous les dossiers et qui m'aide dans le développement de nos réflexions. Notre travail est constant et permanent.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne Assemblée Générale.

Je vous remercie.

Jean-Luc LIGUORI

### 3. Présentation de la Nouvelle Architecture des Formations

Une présentation de la nouvelle architecture des formations est faite par Nicolas MARAIS et Eric ROBIN (CTF Ligue - en charge de l'ITFE).

L'idée directrice de cette nouvelle architecture est la mise en place de titres professionnels et de certificats. Ils indiquent également que les bénévoles pourront désormais suivre des modules de compétences (pour une meilleure efficacité et une plus grande simplicité), valider des blocs de compétences (pouvant bénéficier d'un soutien financier), ou valider un Titre à finalité professionnelle :

- Le Titre de Niveau IV est celui d'Educateur de Handball,
- Le Titre de Niveau V est celui d'Entraîneur de Handball,
- Le Titre de Niveau VI

Ces trois titres nouvellement créés correspondent à trois besoins des clubs :

- Développer
- Encadrer
- Structurer et promouvoir

NOUVELLE

LIGUE  
NORMANDIE  
FFHandball

ARCHITECTURE

DES FORMATIONS



NORMANDIE

FORMATION EMPLOI  
NORMANDIE



INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI  
NORMANDIE



Afdas



CFA  
25

Directe  
sante



Unespa

Référence : <https://travail-emploi.gouv>

NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU IV (RNCP) : 3 types de BESOINS

1 METIER « EDUCATEUR DE HANDBALL »  
DES TYPLOGIES D'EMPLOIS



DEVELOPPER

- Ouvrir le club à de nouveaux pratiquants
- Accueillir un public sport santé



ENCADRER

- Encadrement des équipes et des accompagnateurs des équipes de jeunes
- Animation de l'école de HB
- Entrainement de la formation initiale jusqu'à un niveau régional de compétition



STRUCTURER ET  
PROMOUVOIR

- Mise en œuvre du projet associatif, sportif et citoyen du club
- Organisation d'événements de promotion et de communication



NORMANDIE

FORMATION EMPLOI  
NORMANDIE



INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI  
NORMANDIE



Afdas



CFA  
25

Directe  
sante



Unespa

Référence : <https://travail-emploi.gouv>

Un parcours plus simple vers un métier et un accès plus rapide vers des compétences !

« Quelle est votre ambition ? Votre disponibilité ? Votre expérience ? Vos acquis ? »



des modules de compétences

des Blocs de Compétences  
avec des Certifications reconnues

un Titre à Finalité Professionnelle  
Niveau 4

« Je peux devenir éducateur de Handball et enseigner contre rémunération »  
- Mention Animatrice des pratiques socio-éducatives et sociétales (Babyland, Premiers pas, Minihand, hand à 4, Handit, Handensemble... )  
- Mention Entraineur Territorial Jeunes et Adultes en Compétition (vers la Compétition... )

- > Je m'inscris dans un cursus de formation continue sur 1 à 2 années en justifiant de Mises en Situation Professionnelle.
- > Je valide un parcours de compétences en passant des certifications quand je suis prêt, dans un délai de 8 ans maximum.
- > Je suis un parcours modulaire de 4 à 8 ans maximum en soutenant un dossier et en étant suivi dans ma structure\*.



NORMANDIE

FORMATION EMPLOI  
NORMANDIE



INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI  
NORMANDIE



Afdas



CFA  
25

Directe  
sante



Unespa

Référence : <https://travail-emploi.gouv>

NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !

LA NOUVELLE ARCHITECTURE PERMET LA RECONNAISSANCE DE PARCOURS DE FORMATION PAR LA TRANSVERSALITE DES COMPETENCES

FORMATIONS FEDERALES  
(Animateur / Entraineur Régional  
Entraineur Interrégional et Fédéral)

AVANT  
ET

FORMATIONS D'ETAT  
(Diplômes d'Etat DEJEP/DESJEPS)

MAINTENANT



1 SEULE FORMATION...modulaire...bénévoles et professionnels

3 Titres à Finalité Professionnelle

- « EDUCATEUR DE HANDBALL »...
- « ENTRAINEUR DE HANDBALL »...
- « ENTRAINEUR DU SECTEUR PROFESSIONNEL »



NOUVELLES OFFRES... NOUVEAUX PARCOURS POUR TOUS !

ENTRAINEUR SECTEUR PROFESSIONNEL  
Titre 6 - Niveau 6

Mention : Entraineur Professionnel

Mention : Entraineur Formateur

ENTRAINEUR DE HANDBALL

Titre 5 - Niveau 5

EDUCATEUR DE HANDBALL

Titre 4 - Niveau 4

Mention :  
Animateur des Pratiques Sociales

Mention :  
Entraineur Territorial



« A partir du moment où vous avez commencé votre formation, vous avez 4 à 8 ans pour capitaliser des compétences et finir votre parcours de formation ! C'est le jury plénier de l'IFFE FFHB qui certifie le TFP 4 Parchemin ! »

Accompagner les pratiquants - 25 h

BC 1 : Contribuer à l'animation sportive de sa structure

Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain - 15 h

BC 2 : Contribuer au fonctionnement de sa structure

Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif - 20 h

BC 3 : Animer des pratiques éducatives

Valoriser et promouvoir les activités - 20 h

CF 1

Animer la pratique BabyHand et Hand 1er pas - 40 h

CF 2

Animer la pratique Minihand et Hand à 4 - 40 h

CF 3

Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux - 10 h

CF 4

Animer la pratique Handifit: sport santé - 40 h

CF 5

Animer la pratique Handensemble: handball et handicap - 40 h

CF 6

Entrainer des adultes - 80 h

BC 4 : Animer des pratiques sociales

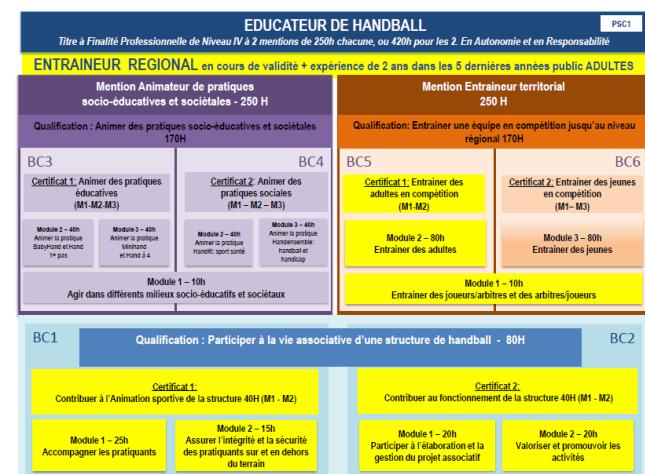
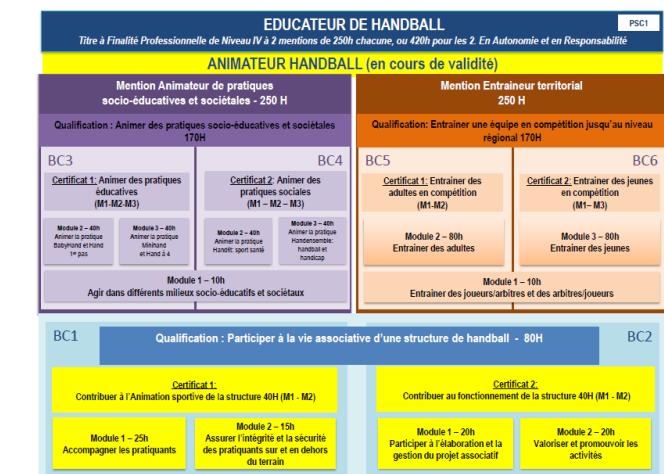
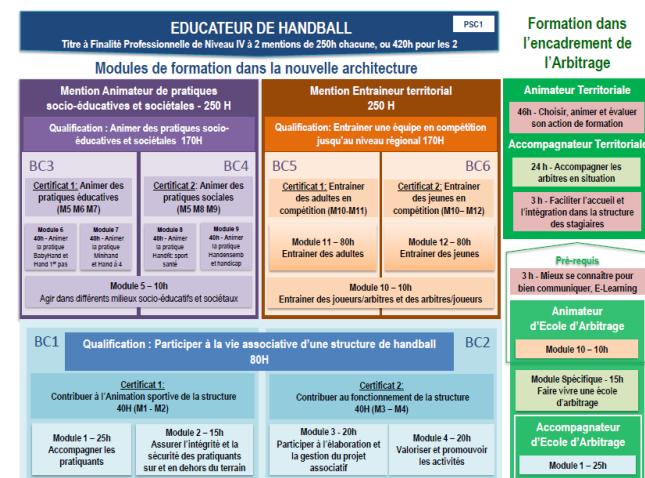
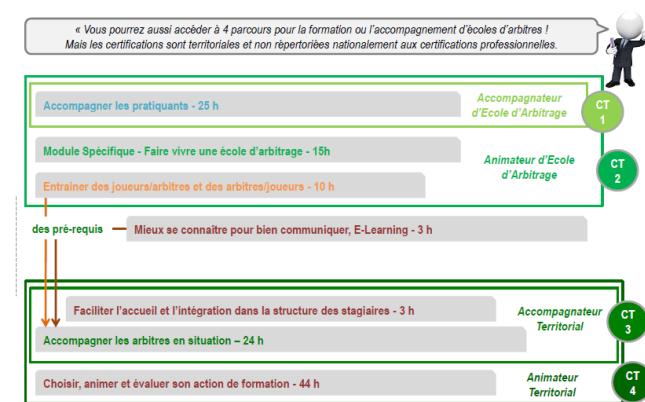
Entrainer des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs - 10 h

BC 5 : Entrainer des adultes en compétition

Entrainer des jeunes - 80 h

BC 6 : Entrainer des jeunes en compétition





## QUELQUES LIENS UTILES

Portail de l'alternance : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/j\\_6/accueil](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/j_6/accueil)

Le contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

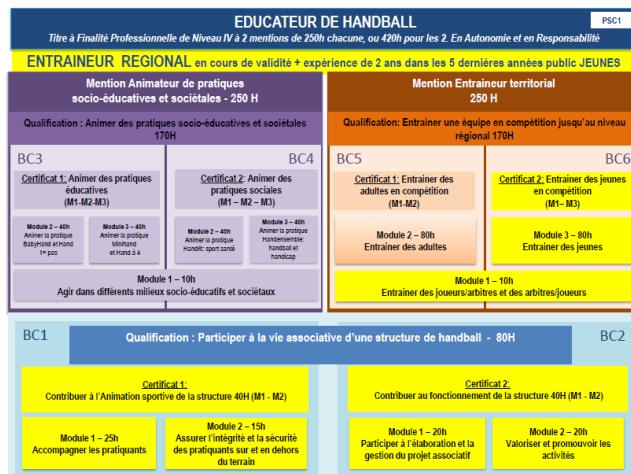
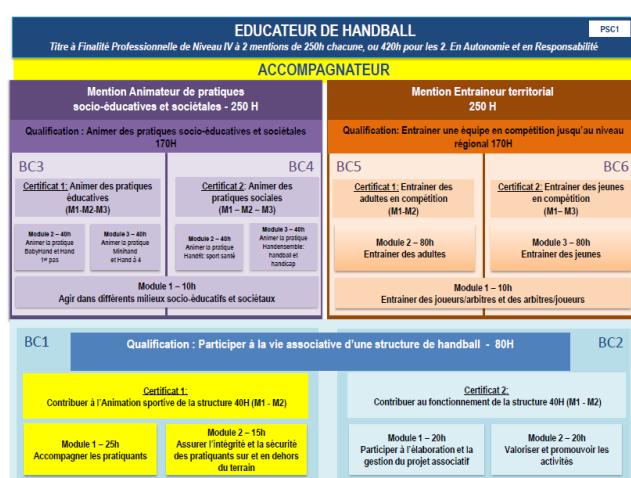
Le contrat de professionnalisation : <https://www.pole-emploi.fr/employeur/le-contrat-de-professionnalisation-@/article.jsp?zId=60624>

[Tout sur le nouvel OPCO AFDA](#)

tout sur le nouveau STIC AFDAS : <https://www.afdas.com> Vos contacts au quotidien pour un suivi personnalisé, voici les contacts dédiés à votre branche > 01 44 78 34 56 / [sport@afdas.com](mailto:sport@afdas.com)

---



Coût des formations 2019/2020

Les certifications sont gratuites dans le cadre des formations continues et des parcours discontinus. Dans le cadre d'une demande de certification isolée, les frais d'inscription seront de 50 à 100 Euros selon les Blocs de Compétences concernés.

## 4. Rapport des Commissions

### ⌚ COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS (Gérard CARDON)

Aucune observation n'étant faite le compte-rendu est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ EQUIPE DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE - CTA (Patrick MEZARA)

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ COMMISSION TECHNIQUE DETECTION / SELECTIONS JEUNES - ETD (Patrick METAYER)

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ COMMISSION DEVELOPPEMENT (Mélanie GOBOURG)

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ COMMISSION CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (Thierry THOMAS)

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ COMMISSION DES EQUIPEMENTS (Alexandre LEBIGOT)

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

### ⌚ COMMISSION DES FINANCES - TRESORERIE (Françoise TERNOIS et Mathieu PERRU)

Mathieu PERRU, Président de la Commission des Finances, prend la parole et indique que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont « en ligne » avec ceux de l'exercice précédent, et traduisent la poursuite des efforts engagés au cours des années précédentes.

Le total de bilan est en hausse, indication d'une augmentation de l'activité du Comité, à 231891 € contre 183300 € pour l'exercice précédent. Les disponibilités se sont notamment améliorées, passant de 150145 € à 193869 €. Cette trajectoire a été impulsée par la Fédération, et faisait partie des engagements initiaux du nouveau Conseil d'Administration. L'objectif de porter à terme le niveau des disponibilités à l'équivalent d'une année de produits est maintenu.

Au passif, les fonds associatifs s'affichent renforcés par rapport à l'exercice précédent (210 111 € contre 150 691 €), et le niveau des dettes, déjà faible, est encore en diminution (21 779 € contre 32 609 € pour l'exercice précédent).

Au compte de résultat, il convient de noter la poursuite de la baisse des subventions publiques, situation anticipée depuis plusieurs années, ainsi que l'apparition de lignes relatives à l'organisation des Finalités départementales annuelles au Kindarena de Rouen.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour : unanimité
----------	---	--------------	---	------------------

## 5. SECNO, Commissaire aux comptes, Vérificateurs aux comptes

Le Président donne alors la parole à Monsieur Hervé MICHEL qui donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

 <p><b>COURRIER VERIFICATEURS AUX COMPTES</b></p> <p>www.handball76.org</p>	<p>Saison 2018/2019</p>
<p>⇒ <b>Correspondant :</b> TERNOIS Françoise Trésorière</p>	<p>⇒ <b>Destinataires :</b> Jacqueline LECACHEUR Hervé MICHEL</p>
<p>Le Grand Quevilly, le 2 Juin 2019</p>	
<p>Objet : Vérificateurs des Comptes</p>	
<p>Monsieur le Président,</p>	
<p>Nous soussignons, nous être rendus au Siège du Comité de Seine Maritime de Handball le 2 juin 2019 pour assurer la mission de vérification des comptes qui nous ont été confiés lors de la dernière Assemblée Générale.</p>	
<p>Nous avons pu procéder en présence de Madame la Trésorière, à la vérification des documents comptables et sociaux, et des justificatifs s'y rapportant.</p>	
<p>La comptabilité de l'exercice 2018 est conforme au plan comptable et aux textes en vigueur qui régissent les associations.</p>	
<p>La bonne lecture des comptes n'attire aucun commentaire particulier.</p>	
<p>Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations sportives les meilleures.</p>	
<p>Les vérificateurs aux Comptes</p>	
<p><b>LECACHEUR</b> Jacqueline et <b>MICHEL</b> Hervé</p>	
 	
	<p>COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL - 38 place Eugène Delacroix - 76120 GRAND-QUEVILLY Tél. : 02.35.69.76.95 - Fax : 02.35.67.13.36 - E-Mail : <a href="mailto:secretariat@handball76.com">secretariat@handball76.com</a> Association fondée en 1963, déclarée sous le n°4557 - B.O. du 08.03.64</p>

Aucune observation n'étant faite, quant à ce compte-rendu, celui-ci est proposé au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : unanimité
------------	----------------	------------------

## 6. Remise des récompenses

### PALMARES SPORTIFS - MASCULINS

	DIVISION	Date	Lieu	Clubs	
<b>+16 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6 Avril	GRAV/LILL	ROUEN HB	
	Finaliste Coupe			MAROMME HB	
	Champion 1 <sup>ère</sup> Division Territoriale	28 Juin		ROUEN HB	
	Champion 2 <sup>ème</sup> Division Territoriale			STADE SOTTEVILLAIS CC	
	Champion 3 <sup>ème</sup> Division Territoriale			HBC BROTONNE-LE TRAIT	
	Champion 4 <sup>ème</sup> Division Dimanche Matin			CMS OISSEL	
<b>-17 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	E BRAY/FORGES	
	Finaliste Coupe			E GRAND ROUEN (BUQUET)	
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	MONTVILLE HB	
	Vice-Champion Excellence			HBC YVETOT	
	Champion Honneur	11 Mai	MONTVILLE	E BRAY/FORGES	
	Vice-Champion Honneur			MONTIVILLIERS HB	
<b>-15 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	STADE SOTTEVILLAIS CC	
	Finaliste Coupe			E PLATEAU NORD (MONTVILLE)	
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	ALCL GRAND QUEVILLY	
	Vice-Champion Excellence			STADE VALERIQUAIS HB	
	Champion Honneur	11 Mai	MONTVILLE	US FECAMP	
	Vice-Champion Honneur			ST NICOLAS D'ALIERMONT HBC	
<b>-13 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	ROUEN HB	
	Finaliste Coupe			STADE VALERIQUAIS HB	
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	STADE VALERIQUAIS HB	
	Vice-Champion Excellence			DIEPPE UC	
	Champion Pré-Excellence	11 Mai	AUFFAY	ASC BONSECOURS	
	Vice-Champion Pré-Excellence			E GRAVENCHON/LILLEBONNE	
	Finaliste Pré-Excellence (3 <sup>ème</sup> )			STADE SOTTEVILLAIS CC	
	Champion Honneur	11 Mai	MONTVILLE	A BARENTIN/PAVILLY HB	
	Vice-Champion Honneur			MONTVILLE HB	
<b>-11 ANS</b>	Vainqueur Coupe	7 Avril	GRAV/LILL	CANY-BARVILLE HB	
	Finaliste Coupe			POINTE DE CAUX (GONFREVILLE)	
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	POINTE DE CAUX (GONFREVILLE)	
	Vice-Champion Excellence			CANY-BARVILLE HB	
	Champion Pré-Excellence	11 Mai	ND BLIQUETUIT	RC BOLBEC	
	Vice-Champion Pré-Excellence			DIEPPE UC	
	Finaliste Pré-Excellence (3 <sup>ème</sup> )			AL BUQUET-ELBEUF HB	
	Finaliste Pré-Excellence (4 <sup>ème</sup> )			POINTE DE CAUX (GONFREVILLE)	
	Champion Honneur	12 Mai	YVETOT	AL DEVILLE	
	Vice-Champion Honneur			GCO BIHOREL	
	Finaliste Honneur (3 <sup>ème</sup> )			HBC AUFFAY	
	Finaliste Honneur (4 <sup>ème</sup> )			AS GODERVILLE	
	Finaliste Honneur (5 <sup>ème</sup> )			DIEPPE UC	

### PALMARES SPORTIFS - FEMININES

DIVISION		Date	Lieu	Clubs
<b>+16 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6 Avril	GRAV/LILL	AL DEVILLE
	Finaliste Coupe			HBC EU
	Champion 1 <sup>ère</sup> Division Territoriale	28 Juin	AG DIEPPE	AL DEVILLE
	Champion 2 <sup>ème</sup> Division Territoriale			HBC EU
<b>-17 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	E GRAND ROUEN (BUQUET)
	Finaliste Coupe			ALCL GRAND QUEVILLY
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	E BRAY/FOUCARMONT
	Vice-Champion Excellence			ES AUMALE
	Champion Honneur	28 Juin	AG DIEPPE	US FORGES LES EAUX
<b>-15 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	E GRAND ROUEN (BIHOREL)
	Finaliste Coupe			E NORD FEMININ 76 (ARQUES)
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	HBC EU
	Vice-Champion Excellence			E NORD FEMININ 76 (ARQUES)
	Champion Honneur	11 Mai	KINDARENA	AS GOURNAY PAYS DE BRAY HB
	Vice-Champion Honneur			CANY-BARVILLE HB
<b>-13 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	ALCL GRAND QUEVILLY
	Finaliste Coupe			HBC LONDINIERES
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	ES ARQUES
	Vice-Champion Excellence			HBC EU
	Champion Honneur	11 Mai	KINDARENA	ALCL GRAND QUEVILLY
	Vice-Champion Honneur			HAVRE AC
<b>-11 ANS</b>	Vainqueur Coupe	6/7 Avril	GRAV/LILL	HAVRE AC
	Finaliste Coupe			HB OCTEVILLE SUR MER
	Champion Excellence	25/26 Mai	OCTEVILLE	HAVRE AC
	Vice-Champion Excellence			STADE VALERIQUAIS HB
	Champion Honneur	11 Mai	KINDARENA	HBC LONDINIERES
	Vice-Champion Honneur			RC BOLBEC

### RESULTATS DES NATIONAUX - MASCULINS

MASCULINS	CLUB	DIVISION	CLASSEMENT
	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	Nationale 1 - Play-Off	5 <sup>ème</sup> sur 8
	OISSEL ROUEN METROPOLE HB	Nationale 2 - Poule 2	10 <sup>ème</sup> sur 12
	STADE VALERIQUAIS HB	Nationale 2 - Poule 3	8 <sup>ème</sup> sur 12
	ROUEN HB	Nationale 3 - Poule 4	1 <sup>er</sup> sur 12 Montée en N2
	POINTE DE CAUX (GONFREVILLE)	-18 France Challenge	Phase 1 - 4 <sup>ème</sup> sur 6 (P7) Phase 2 - 3 <sup>ème</sup> sur 6 (P3)
	GRAND ROUEN HB	-18 France Challenge	Phase 1 - 6 <sup>ème</sup> sur 6 (P7) Phase 2 - 4 <sup>ème</sup> sur 6 (P3)

⌚ RESULTATS DES NATIONAUX - FEMININES

	CLUB	DIVISION	CLASSEMENT
FÉMININES	HAVRE AC	Division 2 - Play-Off	5 <sup>ème</sup> sur 8
	HB OCTEVILLE SUR MER	Division 2 - Play-Down	2 <sup>ème</sup> sur 8
	HAVRE AC (2)	Nationale 1 - Poule 2	10 <sup>ème</sup> sur 12 Rétrogradation en N2
	ROUEN HB	Nationale 2 - Poule 4	5 <sup>ème</sup> sur 12
	HAVRE AC HB	18 France Championnat	Phase 1 - 2 <sup>ème</sup> sur 6 (P7) Phase 2 - 3 <sup>ème</sup> sur 6 (P4) 1/8 Finale Championnat Elite
	GRAND ROUEN HB	18 France Challenge	Phase 1 - 6 <sup>ème</sup> sur 6 (P7) Phase 2 - 4 <sup>ème</sup> sur 6 (P4) 1/8 Finale Championnat Honneur
	E. NORD FEMININ 76 (ST NICOLAS)	18 France Challenge	Phase 1 - 5 <sup>ème</sup> sur 6 (P7) Phase 2 - 6 <sup>ème</sup> sur 6 (P4)

⌚ EDA 76 - REMERCIEMENTS AUX JUGES-ARBITRES MERITANTS

Une récompense (bon d'achat chez notre partenaire HN-Sport) sera remise lors du stage de début de saison 2019/2020 à plusieurs arbitres méritants, pour leur disponibilité et leur investissement cette saison. Ces Juges-arbitres seront mis à l'honneur lors stage de rentrée 2019/2020 :  
Nadir ABDELOUHAB (QCHB), Mathieu BRUNEZ (HARFLEUR), Aymeric COMTESSE (EU), Guillaume LECUYER (FECAMP), Priscillia LIEGEARD (BUQUET), Baptiste MABILLE (YVETOT), Thierry THOMAS (GRAVENCHON)

⌚ CRITERIUM DU JEUNE HANDBALLEUR - CLASSEMENT CLUBS

Un classement des clubs, pour valoriser leur engagement lors de la 1<sup>ère</sup> phase du Critérium, a été établi. Les 10 premiers clubs se sont vu remettre un sac de matériel en guise de récompense.  
Classement des clubs : 1) ALCL, 2) ST NICOLAS, 3) EU, 4) ROUEN, 5) GONFREVILLE, 6) CANY-BARVILLE, 7) FECAMP, 8) BUQUET, 9) MALAUNAY/LE HOULME, 10) BOLBEC

⌚ CHALLENGE HN-SPORT

Un classement des clubs, calculé sur différents critères (quantitatifs, qualitatifs, évolution en terme de : Licenciés, Niveau des équipes, Juges-arbitres, CMDC, Label Ecole de Hand, etc...) a été établi en vue de récompenser les 10 premiers clubs, d'un sac de matériel offert par notre partenaire HN-SPORT.

+172 licenciés : GONFREVILLE, ALCL GRAND QUEVILLY, ROUEN, DEVILLE, OCTEVILLE

-172 licenciés : HARFLEUR, DOUDEVILLE, SOTTEVILLE, ST NICOLAS D'ALIERMONT, QUEVILLY-COURONNE

⌚ LABEL ECOLE DE HAND 2019

Evolution : 12 en 09/10, 25 en 10/11, 26 en 11/12, 29 en 12/13, 33 en 13/14, 32 en 14/15, 34 en 15/16, 32 en 16/17, 34 en 17/18, 40 en 2018/2019

LABEL OR (6) ⇒ ALCL GRAND QUEVILLY - DEVILLE - EU - HAVRE - MONTVILLE - MALAUNAY/LE HOULME

LABEL ARGENT (17) ⇒ DIEPPE - GONFREVILLE - ST NICOLAS - ROUEN - BIHOREL - BUQUET-ELBEUF - FORGES HARFLEUR - OCTEVILLE - OISSEL - QUEVILLY-COURONNE - SOTTEVILLE - ST VALERY - YVETOT BARENTIN/PAVILLY - CANY-BARVILLE - AUFFAY-TÔTES

LABEL BRONZE (10) ⇒ BLANGY - BOLBEC - BRAY - DOUDEVILLE - FECAMP - GODERVILLE - GOURNAY LILLEBONNE - MONTIVILLIERS - MONTVILLE

LABEL SIMPLE (7) ⇒ ARQUES - AUMALE - BONSECOURS - LONDINIERES - MAROMME - ST LEONARD - ST ETIENNE  
Les clubs labellisés recevront ultérieurement de la part de la FFHB le drapeau officiel au Millésime 2019.

## ⌚ MEDAILLES DU COMITE 76

Le Président et la Vice-Présidente remettent alors les médailles du Comité.

	NOM / PRENOM	CLUBS
<b>Médaille de BRONZE</b>	BLANCHARD Sylvain	US FECAMP
	DEBURE Gabriel	HBC EU
	DEVILLERS Bénédicte	ST NICOLAS D'ALIERMONT HBC
	FONTAINE Maxime	HBC BROTONNE-LE TRAIT
	FONTAINE Yannick	MONTIVILLIERS HB
	HEUDE Matthieu	AL DEVILLE
	LEBIGOT Françoise	HAVRE AC
	LECUYER Guillaume	US FECAMP
	SERAIT Pascal	SEP BLANGY-BOUTTENCOURT
<b>Médaille d'ARGENT</b>	CHEDRU Valérie	US FECAMP
	ELIE Jean Michel	HBC EU
	LEMAITRE François	ST NICOLAS D'ALIERMONT HBC
	LEPRUN Bernard	BRAY HB
	LUCHET Delphine	RC BOLBEC
<b>Médaille d'OR</b>	MEZARA Patrick	CMS OISSEL
	OSMONT Denis	GONFREVILLE HB
	RENAULT Jean Marc	AL BUQUET-ELBEUF HB
	SADAUNE Corinne	ES ARQUES
<b>Trophée Gérard SENCE</b>	LEPETIT Marc	HBC YVETOT

Le Président annonce, pour sa 2<sup>ème</sup> édition, le « Trophée Gérard SENCE ». Le lauréat de cette saison, Monsieur Marc LEPETIT prend la parole et indique qu'il a connu Gérard SENCE il y a 45 ans de cela, et raconte les circonstances de leur rencontre. Il évoque notamment un tournoi de handball en Bretagne en 1970. Après une période d'éloignement, Gérard SENCE est revenu le chercher pour qu'il participe à la vie du Comité de Seine-Maritime, cette belle action commune ne s'arrêtant qu'au départ de Gérard SENCE.

## 7. Saison 2019/2020 - Vœux des clubs & Projets des Commissions

### ⌚ VŒUX DES CLUBS (Jean Luc LIGUORI)

Le Président, Jean-Luc LIGUORI informe que le Comité a reçu quatre vœux, dont un seul est validé.

- 1) Vœu de GOURNAY : Revoir les déplacements des équipes jeunes, pour limiter les forfaits.  
↳ **REFUS** - Ceci n'est pas un vœu, de plus La COC tient déjà compte de ces problématiques.
- 2) Vœu de ST-NICOLAS D'ALLIERMONT : Requalification des arbitres en sommeil.  
↳ **REFUS** - Vœux concernant la CTA, il aurait dû être adressé à la Ligue.
- 3) Vœu de ST-NICOLAS D'ALLIERMONT : homogénéiser les tiers temps des -13 ans féminines, pour faciliter la formation des jeunes joueuses.  
↳ **REFUS** - Vœux ne concernant pas les prérogatives du Comité, il aurait dû être adressé à la Ligue.
- 4) Vœu de ST-NICOLAS D'ALIERMONT : toutes les factures devraient être envoyées électroniquement.  
↳ **VALIDÉ** à l'unanimité des présents.

### ⌚ PROJET COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS (Gérard CARDON)

La COC 76 formule trois propositions en vue de la saison prochaine :

- 1) Modification du règlement pour les barrages d'Accession 2<sup>ème</sup> Division Territoriale Féminines + 16 ans :  
« Une joueuse ayant joué plus de 3 matchs en 1<sup>ère</sup> Division Territoriale Féminine + 16 ans ne pourra pas participer au match de barrage ».  
↳ **VALIDÉ** à l'unanimité des présents.
- 2) Modification du règlement pour les rencontres de Coupe - 17 ans :  
« Les joueurs ou joueuses ayant joué 2 matchs au plus en -18 France ne peuvent plus jouer en Coupe Départementale ».  
↳ **VALIDÉ** à l'unanimité des présents.
- 3) Modification du règlement de la Coupe Départementale « toutes catégories jeunes » :  
Possibilité d'inscrire plusieurs équipes en Coupe Départementale Jeunes dans une même catégorie.  
↳ **VALIDÉ** à l'unanimité des présents.

## PROJET COMMISSION CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (Thierry THOMAS)

Proposition de quelques modifications (voir en rouge ci-après) pour le Règlement CMDC.  
 VALIDÉ à l'unanimité des présents.

# SAISON 2019-2020

## Chapitre 1 Principes Généraux

### 1.1. Fonctionnement

La commission effectue ces contrôles uniquement à partir des données transmises par les commissions : Sportive, Arbitrage, Formation cadres LNHB.

### 1.2. Socle de base

Un socle de base fixé chaque année par l'assemblée générale du Comité de Seine-Maritime de Handball, est une exigence minimale et incontournable pour toutes les équipes évoluant dans les championnats départementaux par secteur masculin et féminin. Cependant, ce règlement valorise le seuil de ressources afin de donner un réel sens au « Développement des Clubs ».

Le socle de base est constitué par les secteurs suivants :

- Sportif
- Ecole d'Arbitrage (CMDC Territoriale applicable à tous les clubs dont l'équipe de référence évolue au niveau départemental)
- Technique (CMDC Territoriale)

Chaque équipe de référence doit satisfaire aux exigences des trois socles de base imposées par son niveau de jeu.

Une personne (arbitre ou technicien) peut être comptabilisée dans deux socles de base différents.

### 1.3. Seuil de ressources

Un seuil de ressources est fixé chaque année par l'Assemblée Générale du Comité de Seine-Maritime de handball. Plusieurs critères sont attribués aux différents seuils qui correspondent aux différentes actions sur les secteurs sportifs et arbitrage valorisant ainsi le travail réalisé par le club lui permettant de se développer et se structurer.

Les clubs ont à leur disposition un éventail de critères dans les domaines suivants :

- Sportif
- Ecole Arbitrage
- Arbitrage Adulte\*

\*Le Comité a fait le choix d'ajouter le secteur arbitrage adulte aux 3 secteurs obligatoires afin d'assurer la couverture de l'ensemble des rencontres organisées sur le territoire.

Bien évidemment, ce secteur sera adapté en fonction du niveau d'engagement des clubs dans le développement des écoles d'arbitrage :

- Si carence dans le secteur école d'arbitrage, compensation dans le secteur arbitrage adulte.
- Si respect des conditions fixées dans le secteur école d'arbitrage, diminution des exigences du secteur arbitrage adulte (voir tableau)
- Si dépassement des conditions fixées application du critère de valorisation

Ainsi, le respect de plusieurs critères définis dans chaque seuil de ressources permettra au club :

- En cas de non respect d'un socle de base (sportif ou école d'arbitrage), la réalisation du nombre de critères de valorisation définis sur chaque seuil de ressource pourra compenser la perte de points.

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

**Cas des clubs où les deux secteurs masculin et féminin sont représentés au niveau Départemental :**

Les critères réalisés sur les seuils de ressources pourront compenser le cas échéant le non respect d'un socle de base soit sur le secteur masculin ou féminin.

Pour les clubs en convention évoluant en championnat régional +16 ans masculin ou féminin, le club support de l'équipe de référence devra répondre aux impositions de la CMDC territoriale.

**Attention les personnes mentionnées dans les socles de base ne pourront être prises en compte que pour une seule entité (1 seul secteur et 1 seul club ou convention)**

**1.4. Définitions**

- Pour chaque secteur, l'équipe de référence est l'équipe première ou celle évoluant au plus haut niveau d'un championnat départemental.
- L'équipe réserve est l'équipe de plus haut niveau, positionnée immédiatement après l'équipe de référence, évoluant dans une division inférieure.
- Une équipe jeune compétitive est reconnue si elle évolue dans les catégories -13 ans à -17 ans incluses et championnat de France -18 ans masculin ET dans les catégories -11 ans à -17 ans incluses et championnat de France -18 ans féminin (passage en championnat de France -17 ans féminin en 2020). Elle doit être engagée dans un championnat compétitif première ET deuxième phase ou uniquement en deuxième phase (Sauf pour la première division accédant, ou les deux équipes de jeunes doivent être créées avant le 15 décembre – Règlement CMDC Ligue).
- Les équipes critérium ne sont pas prises en compte dans les socles de base.
- Une équipe de la catégorie -19 masculine ou féminine pourra être prise en compte au titre d'une équipe "Réserve" ou d'une équipe jeune.
- Lorsqu'un club crée une équipe en +16 Masculine ou Féminine, le club aura deux saisons pour se conformer à la partie Arbitrage de la CMDC départemental.
- Dans le but de valoriser la féminisation, une équipe -11 ans féminine comptant au moins 6 joueuses (extraction Gesthand saison N) pourra être prise en compte au titre d'une équipe jeune.
- Concernant l'arbitrage, il s'agit d'une CMDC TERRITORIALE, cela comprend aussi l'harmonisation des tarifs de toutes les compétitions quel que soit le département du territoire. Ces tarifs sont indiqués dans le règlement de la CTA NORMANDIE.
- Un juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FFHandBall, âgé de 13 ans à 20 ans ayant suivi une formation adaptée à son niveau club ou territorial. Les JAJ club âgés de 13 ans et 14 ans ne sont pas comptabilisés pour la CMCD (socle de base et seuil de ressource) pour les équipes évoluant au niveau National. Cependant au niveau départemental, les JAJ formés et certifiés par la Ligue pourront être reconnus et comptabilisés sur le socle de base école d'arbitrage de la CMDC départemental.
- Attention, pour les Juge-Arbitres ayant entre 18 et 20 ans, la CTA donne la possibilité aux clubs d'appartenances dont l'équipe de référence évolue au niveau départemental de les conserver comme Juge Arbitre Jeune Ou de les positionner comme Juge Arbitre Obligataire Territorial. De plus, la CTA donne la possibilité aux clubs d'appartenances de positionner comme Juge Arbitre Jeune ou Juge Arbitre Obligataire Ligue les Juges Arbitres Jeunes T1 et T2 (quel que soit l'année de naissance) qui sont désignés par la CTA toute la saison pour officier en championnat départemental adultes et jeunes.
- **Ce choix est irréversible pour les saisons suivantes.** Cette demande est à effectuer avant le 31 Décembre de la saison N.
- Un Juge Arbitre Territorial 1, 2 ou 3 est reconnu obligataire s'il satisfait aux tests de début de saison (écrit et physique) et s'il effectue le nombre de matchs requis dans ce présent règlement.
- Un Juge Arbitre Jeune Territorial 1 ou 2 est reconnu obligataire s'il satisfait aux tests de début de saison (écrit et physique) et s'il effectue le nombre de matchs requis dans ce présent règlement
- Un Juge Arbitre Jeune Territorial 3, certifié par la Ligue dans le cadre de son plan de développement élaboré, est reconnu obligataire s'il effectue au moins 5 matchs officiels sur la saison N.
- Un Juge arbitre ou un Juge Arbitre Jeune est comptabilisé s'il est reconnu par la CTA avant le 30 janvier et sous réserve d'avoir réalisé son quota au 31 mai de la saison N.
- Une équipe déclarant forfait général n'est pas comptabilisée ni dans le socle de base, ni dans le seuil de ressources.
- **Possibilité pour un licencié ayant une double qualification d'être comptabilisé sur les 2 socles de base de son club d'appartenance.**

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

**Exemple :**

- Un licencié JA T1, T2 ou T3 ayant également une qualification technique pourra être comptabilisé sur le socle de base technique et arbitrage
- Un licencié ayant double qualification dans l'encadrement technique et école d'arbitrage pourra être comptabilisé sur le socle de base technique et école arbitrage

**Attention**

La licence blanche « Technicien » est prise en compte pour satisfaire aux exigences du socle de base technique, au niveau départemental.

Le ou la titulaire de cette licence blanche devra impérativement respecter la procédure mentionnée dans les règlements généraux de la FFHB, puis être qualifié et en avoir effectué la demande auprès de la ligue avant le 15 septembre de la saison en cours.

Pour être prise en compte dans le socle de base, le titulaire d'une licence blanche « technicien » devra être en charge d'un collectif toute la saison et devra apparaître au moins à 11 reprises sur une FDME pour une poule de 12 (une vérification sera effectuée sur les FDME) et sur au moins 50% des rencontres avec des poules inférieures à 12 équipes.

1 seule licence blanche Technicien acceptée par secteur et par club pour la CMDC  
 Le ou la titulaire de la licence blanche Technicien. Ne peut être prise en compte pour la CMDC que pour le club d'accueil de cette licence blanche et non pour son club d'appartenance.

**Chapitre 2  
Dispositif**

Organisation et fonctionnement du dispositif :

**2.1.1. Socle de base sportif**

Division 1	Division 1	Division 2	Division 2	Division 3	Division 4
Accédant en Honneur Région Masculine	Non Accédant Masculine	Accédant Masculine	Non Accédant Masculine	Non Accédant Masculine	Masculine Dimanche Matin
<a href="#">Voir CMCD LNHB Honneur Région</a>					
2 équipes jeunes masculines (-13 à -18)	1 équipe jeune masculines (-13 à -18)	1 équipe jeune masculines (-13 à -18)	1 équipe jeune masculines (-13 à -18)	Néant	Néant

Division 1	Division 1	Division 2	Division 2
Accédant en Excellence Région Féminine	Non Accédant Féminine	Accédant Féminine	Non Accédant Féminine
<a href="#">Voir CMCD LNHB Honneur Région</a>			
2 équipes jeune féminines (-11 à -18)	1 équipe jeune féminine (-11 à -18)	1 équipe jeune féminine (-11 à -18)	Néant

**Dans la continuité de l'aide au développement du handball sur le territoire, une carence d'équipe jeune, pour un effectif non accédant, peut-être compensée par une équipe en critérium.**

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

**2.1.2. Seuil de ressources sportif**

Une carence sur le socle de base sportif pour un club évoluant au niveau départemental +16 ans masculins et féminins peut être compensée par la réalisation et le respect d'au moins 1 critère parmi ceux mentionnés ci-dessous.

CRITERES
Création d'une équipe compétitive jeune féminine (-11, -13, -15, -17, -19 ans)
Création d'une équipe féminine compétitive +16 ans féminines
Création d'une équipe compétitive jeune masculine (-13, -15, -17, -19 ans)
Création d'une équipe compétitive +16 ans masculins
Pérennisation d'une équipe jeune créée la saison N-1 (applicable une seule fois)

**2.2.1. Socle de base Ecole d'arbitrage – CMCD TERRITORIALE**

Les équipes évoluant au niveau national doivent respecter les impositions de la CMCD Nationale et ne sont pas concernés par ces dispositions.

Encadrement par niveau pour tous les clubs territoriaux (Prise en compte de l'équipe de référence)		
PRENATIONALE M NATIONALE 3F PRENATIONALE F	EXCELLENCE M EXCELLENCE F HONNEUR M	1 <sup>ère</sup> / 2 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> / 4 <sup>ème</sup> DIV. TERRITORIALE ...
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON 2019/2020		
1 Accompagnateur Ecole d'Arbitrage Certifié par ITFE (5 Matchs à effectuer)	1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE Certifié par ITFE (5 Matchs à effectuer)	1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE Applicable uniquement à la 1 <sup>ère</sup> division Territoriale
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON 2020 /2021		
1 Animateur Ecole d'Arbitrage certifié par l'ITFE et 1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE Certifié par ITFE (5 Matchs à effectuer)	1 Animateur Ecole d'Arbitrage certifié par l'ITFE + 1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE Applicable uniquement à la division Excellence Régionale Masculine OU 1 accompagnateur ECOLE ARBITRAGE certifié ITFE pour Excellence F et Honneur M	1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE Applicable à tous
SERA EXIGÉ POUR LA SAISON 2021 / 2022		
1 Animateur Ecole d'Arbitrage et 2 Accompagnateurs Ecole d'arbitrage OU 1 Accompagnateur Ecole d'Arbitrage (5 Matchs à effectuer) et 1 Accompagnateur Territorial (ex JST)	1 Animateur Ecole d'Arbitrage et 1 Accompagnateur Ecole d'arbitrage Applicable à tous	1 Animateur Ecole d'Arbitrage et 1 Accompagnateur ECOLE ARBITRAGE OU appartenance à une école d'arbitrage regroupant plusieurs clubs

**SECTEUR JEUNE**

Nombre de Juge-Arbitres Jeunes formés par la Ligue à fournir  
en fonction du nombre d'équipes jeunes engagées en compétition dans les catégories -13 à -18

1 à 3 équipes	4 équipes et +
2 JAJ T3-T2-T1 (Formés dans l'école d'arbitrage et ayant officiés sur au moins 5 rencontres sur la saison N)	3 JAJ T3-T2-T1 (Formés dans l'école d'arbitrage et ayant officiés sur au moins 5 rencontres sur la saison N)

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

La CTA peut autoriser un regroupement de clubs soit :

- D'un club dont l'équipe de référence évolue en championnat régional avec trois clubs départementaux au maximum.
- Deux clubs dont l'équipe de référence évolue en championnat régional hors Pré Nationale Masculine et Nationale 3/Pré Nationale Féminine avec deux autres clubs départementaux au maximum

Suivant ces conditions :

- 1 Animateur École Arbitrage (à faire certifier avant le 31 mai de la saison en cours) par regroupement
- 1 Accompagnateur École Arbitrage (à faire certifier avant le 31 mai de la saison en cours) par club participant au regroupement. Pas de possibilité de compensation par un autre club du regroupement.
- L'adhésion vaut pour acceptation du risque de perdre un des clubs du regroupement une saison sur l'autre (Raisons invoquées : retrait d'un club, montée d'un club Régional au niveau National)
- Chaque club reste indépendant sur le nombre de JAJ à fournir en fonction du nombre d'équipes jeunes.
- Effectuer la demande de regroupement avant le 15 Décembre de la saison en cours, qui sera ensuite validée par la CTA.
- Pas de possibilité d'y associer un club dont l'équipe de référence évolue au niveau national.

Ces vérifications sont effectuées et validées par la Commission Territoriale d'Arbitrage au 31 mai de la saison N.

Les écoles d'arbitrages, qui respectent les critères ci-dessus, seront validées par la CTA au 15 mai de la saison N pour la CMDC.

Afin de valoriser le travail effectué dans les écoles d'arbitrage sur les JAJ clubs évoluant sur les années d'âges correspondantes aux catégories -13 ans, une carence d'un JAJ sur le socle de base Ecole d'Arbitrage pourra être compensée par un minimum de 7 arbitrages effectués dans leur club par au moins 2 jeunes de la catégorie - 13 ans (contrôle effectué sur GestHand). Ce dispositif est applicable uniquement aux clubs dont l'équipe de référence évolue au niveau Départemental, Honneur Régionale, Excellence Régionale masculin et féminine. Ce dispositif n'est pas applicable sur plus de 2 saisons consécutives (saison N + N+1).

#### 2.1.2. Socle de base Juge-Arbitre Adulte – CMCD TERRITORIALE

Cet article s'applique également aux clubs nationaux dont les équipes réserves évoluent au niveau territorial (+16 ans et -19 ans)

##### **SECTEUR ADULTE POUR LES CLUBS AYANT UNE ECOLE D'ARBITRAGE**

**Nombre de Juge-Arbitres formés par la Ligue à fournir pour le territoire  
en fonction du nombre d'équipes + 16 ans et – de 19 ans**

**Ce tableau est applicable également aux clubs nationaux dont  
les équipes réserves évoluent au niveau territorial**

Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de JA T3-T2-T1	1	1	2	2	3	3	4

##### **SECTEUR ADULTE POUR LES CLUBS ayant une carence (1 JAJ ou 1 Encadrant) sur le socle de base ECOLE D'ARBITRAGE**

**Nombre de Juge-Arbitres formés par la Ligue à fournir pour le territoire  
en fonction du nombre d'équipes + 16 ans et – de 19 ans**

**Ce tableau est applicable uniquement aux clubs territoriaux, hors clubs nationaux dont  
les équipes réserves évoluent au niveau territorial**

Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de JA T3-T2-T1	1	2	3	4	5	6	7

## CONTRIBUTION MUTUALISEE AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS

Saison 2019/2020

1 équipe engagée en compétition territoriale = 1 Juge Arbitre ayant effectué le quota de matchs précisé dans ce présent règlement.

Ces JA obligataires évoluant au niveau **TERRITORIAL OU NATIONAL** (Juge Arbitre T1, T2, T3, SECTEUR, FEDERAL, PRE-ÉLITE ou ÉLITE) doivent effectuer 9 arbitrages sur désignation de la CDA sur les catégories suivantes :

- + 16 ans (Masculins et Féminines)
- - 19 ans (Masculins et Féminines)
- - 17 (Masculins et Féminines)

avant le 31 mai de la saison en cours. Ce quota est harmonisé sur l'ensemble du territoire

Les matchs arbitrés sur les autres catégories jeunes ne seront pas pris en compte dans la CMDC TERRITORIALE.

- Un arbitre obligataire peut, dans la limite de 2 saisons consécutives par club, compter pour 2 arbitres obligataires dans le socle de base s'il effectue 22 arbitrages avant le 31 Mai de la saison en cours sur désignation **UNIQUEMENT** de la CTA. Le club pourra aussi répartir ces 2 entités sur chacun de ses secteurs (Masculin et Féminin) hors missions Accompagnateur Territorial (Ex-Juge Superviseur Territorial) et Accompagnateur de JAJ T2.
- Les suivis réalisés par un juge arbitre étant également Accompagnateur Territorial certifié par l'ITFE (Ex-Juge Superviseur Territorial Certifié) peuvent être pris en compte dans le quota individuel à hauteur de 7 suivis maximum sur désignation de la CTA.

Pour les arbitres de plus de 55 ans, se référer au règlement fédéral 28.3.3.4 des règlements généraux de la FFHB (investissement dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire) :

La CTA validera le positionnement des arbitres de plus de 55 ans sur le socle de base de la CMDC TERRITORIALE les Juges arbitrent T1, T2 et T3 officiant au niveau TERRITORIAL respectant une des 4 conditions :

- Juge arbitre âgé de plus de 55 ans inscrit et certifié sur la formation Accompagnateur Ecole d'Arbitrage
- Juge arbitre âgé de plus de 55 ans inscrit et certifié sur la formation Animateur Ecole d'Arbitrage
- Juge arbitre âgé de plus de 55 ans inscrit et certifié sur la formation Accompagnateur Territorial (Ex-Juge Superviseur Territorial)
- Juge arbitre âgé de plus de 55 ans élus au sein d'un Conseil d'Administration de Ligue ou Comité ou d'une commission 76 départementale, dans la limite de place vacante ?

Ces 4 conditions permettent objectivement de mesurer l'implication de ces arbitres âgés de + de 55 ans dans un dispositif de formation servant le développement de l'arbitrage. Cette proposition a été validée par le Conseil d'Administration.

Ces juges arbitres de plus de 55 ans devront présenter un certificat médical, avec un test à l'effort validé par un organisme compétant pour pouvoir être reconnu (cf Règlement FFHB).

### 2.2.3. Seuil de ressources Arbitrages

Une carence sur le socle de base école d'arbitrage ou le socle de base arbitrage pour un club évoluant au niveau départemental +16 ans masculins et féminines ainsi que les équipes réserves des clubs nationaux peut être compensée, selon la catégorie, par la réalisation et le respect d'au moins :

- Club dont l'équipe de référence évolue en Pré Nationale Masculin / Nationale 3 Pré Nationale féminine : 8 critères mentionnés ci-dessous (cumul), ou la réalisation de plusieurs fois le même critère sera valorisé d'autant.
- Club dont l'équipe de référence évolue en Excellence Régionale Masculin : 6 critères mentionnés ci-dessous (cumul), ou la réalisation de plusieurs fois le même critère sera valorisé d'autant.
- Club dont l'équipe de référence évolue en Excellence Régionale féminine ou Honneur Régionale Masculin : 4 critères mentionnés ci-dessous (cumul), ou la réalisation de plusieurs fois le même critère sera valorisé d'autant.

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**
**Saison 2019/2020**

Exemple cumul : Critère A : Si certification de 4 JAJ T2 par la Ligue le critère sera comptabilisé pour 4 critères.

CRITERES	
<b>A</b>	JAJ T2 formé et certifié par la Ligue et officiant au niveau régional
<b>B</b>	JA T3 accédant au JA T2 en fin de saison – Validé la Ligue
<b>C</b>	Accompagnateur Territorial (ex-Juge Superviseur Territorial) inscrit en formation et certifié par l'ITFE
<b>D</b>	JA T1, T2, T3 & JAJ T1 et T2 supplémentaires et non comptabilisés dans le socle de base école arbitrage ou arbitrage
<b>E</b>	Animateur École d'Arbitrage supplémentaire inscrit en formation et certifié par l'ITFE
<b>F</b>	Accompagnateur École d'Arbitrage supplémentaire inscrit en formation et certifié par l'ITFE
<b>G</b>	Officiel de table de marque inscrit en formation validé par la Ligue et ayant réalisé 10 matchs sur la saison en cours. Vérification FDME
<b>H</b>	JAJ supplémentaire (cf. Nb de JAJ à respecter / Nb d'équipes)
<b>I</b>	JAJ T2-T1 supplémentaire ayant effectué au minimum 5 arbitrages /saison
<b>J</b>	JAJ de sexe féminin
<b>K</b>	Bonus fonction du nombre d'arbitrages supplémentaires effectués par tranche de 5 arbitrages supplémentaires sur désignation CTA (JAJ T3-T2-T1)

### 2.3. Socle de base technique

Avec la mise en place de la nouvelle architecture des formations, qui sera opérationnelle sur la saison 2019/2020, les nouvelles appellations correspondant aux équivalences des diplômes techniques sont mentionnées dans ce socle de base.

Légende :

- T4 : Titre 4 de l'Educateur Handball
- T3 : Titre 3 de l'Entraîneur Handball
- BC1 du titre 3 « Entrainer et manager » + BC2 du titre 3 : « Performer avec des adultes » (ancienne appellation EIR = Entraineur Interrégional Adultes)
- BC1 du titre 3 « Entrainer et manager » + BC3 du Titre 3 : « Former des jeunes » (ancienne appellation EIR = Entraineur Interrégional Jeunes)
- CF5 ou CF6 T4: Certificat « entraîner des adultes » ou « entraîner des jeunes » (ancienne appellation ER = Entraineur Régional)
- BC5 ou BC6 T4 : Blocs de Compétences incluant deux modules de formation, « entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs » + « entraîner des jeunes » ou « entraîner des adultes ».
- CF1 + CF2 : Valider les deux certificats des blocs de compétences « Participer à la vie associative d'une structure de Handball » (anciennement AHB = Animateur de Handball)
- Mod1 BC1 : Module « Accompagner les pratiquants » (anciennement AE = Accompagnateur d'Equipe)

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

Division 1	Division 1	Division 2	Division 2	Division 3	Division 4
Accédant en Honneur Région Masculine	Non Accédant Masculine	Accédant Mas- culine	Non Accédant Masculine	Non Accédant Masculine	Masculine Dimanche Matin
Voir CMCD LNHB Honneur Région	1 x Mod 1 BC1 T4	1 x Mod 1 BC1 T4	1 x Mod 1 BC1 T4	Néant	Néant
1 CF1 + CF2 (T4) + 1 x Mod 1 BC1* T4					

Division 1	Division 1	Division 2	Division 2
Accédant en Honneur Région Féminine	Non Accédant Féminine	Accédant Fémi- nine	Non Accédant Féminine
Voir CMCD LNHB Honneur Région	1 x Mod 1 BC1 T4	1 x Mod 1 BC1 T4	Néant
1 CF1 + CF2 (T4) + 1 x Mod 1 BC1* T4			

\* la CMDC reconnaîtra les personnes en formation dans la saison en cours.

Les stagiaires en cours de formation seront reconnus et pourront être pris en compte dans les socles de bases de la CMDC Régionale pour la saison en cours.

Les stagiaires qui n'auront pas certifié leur bloc de compétences ne pourront être reconnus la saison suivante.

**Chapitre 3**  
**Contrôle du dispositif**

DATES	CIRCULATION DES DOCUMENTS
Décembre 2019	Envoi aux clubs des tableaux personnalisés selon les exigences du niveau de compétition de l'équipe.
31 Janvier 2020	Retour par les clubs des documents renseignés. Validation des socles de bases. (Amende pour documents non retournés dans les délais-voir guide financier FFHB)
Mars 2020	Vérification par la Commission CMDC des renseignements d'après les données informatiques FFHB. Retour aux Clubs.
Fin Mai 2020	Retour aux clubs de leurs situations définitives. Transmission des résultats des vérifications à la COC pour détermination du niveau d'engagement des équipes pour la saison 2020 / 2021

La CMDC effectue les contrôles uniquement à partir des données transmises par les commissions : C.T.A., C.O.C. et E.T.R.

**CONTRIBUTION MUTUALISEE  
AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS**

Saison 2019/2020

**Chapitre 4  
Sanctions**

Si le socle de base n'est pas atteint :

- L'équipe de référence qui évolue au niveau Départemental se verra retirer des points au classement à la fin de la saison N. Ces points seront majorés les saisons suivantes en cas de récidives.

Nombre d'équipes par poule	Saison N	Saison N+1	Saison N+2	Saison N+3
6	- 2 pts	- 4 pts	- 6 pts	- 8 pts
8	- 3 pts	- 6 pts	- 9 pts	- 12 pts
10	- 4 pts	- 8 pts	- 12 pts	- 16 pts
12	- 5 pts	- 10 pts	- 15 pts	- 20 pts

- **L'équipe de référence ne pourra accéder au niveau supérieur.**
- Une amende financière sera attribuée au club pour non-respect du socle de base 85 €

Toutefois, un club sanctionné pour non respect d'un socle de base et qui était en règle sur les saisons N-1, N-2 et N-3, bénéficiera d'une tolérance de la CMDC et ne sera pas sanctionné par la CMDC dans le cas du non respect d'un seul socle de base.

Les équipes souhaitant accéder au championnat régional doivent répondre aux exigences des socles de base « Sportif » « Ecole d'Arbitrage ou Arbitrage » et « Technique » du 1<sup>er</sup> niveau de la CMDC Régionale (Honneur régionale masculins ; Excellence régionale féminines).

## 8. Redevances & Indemnités 2019/2020

Proposition de quelques modifications (voir en jaune ci-après) pour les redevances et indemnités.  
 ↗ VALIDÉ à l'unanimité des présents.

REDEVANCES	2018/2019	2019/2020
COTISATION COMITE	180,00	200,00
PARTICIPATION EMPLOI CTF/CLUBS NATIONAUX	440,00	440,00
PARTICIPATION EMPLOI CTF/CLUBS REGIONAUX	368,00	368,00
PARTICIPATION EMPLOI CTF/CLUBS DEPARTEMENTAUX	296,00	296,00
OUTILS DE COMMUNICATION (Site internet, Facebook...)	180,00	180,00
GESTION EDA / ETD / COC / CMCD		
GESTION administrative Seniors (+16 ans tous niveaux Comité)	360,00	400,00
GESTION administrative Jeunes (Niveaux désignés Ligue & Comité)	165,00	200,00
FRAIS DE SECRETARIAT x3		
1 équipe	72,50	73,00
2 équipes	80,00	80,00
3 équipes	86,50	87,00
4 équipes	92,80	94,00
5 équipes	99,50	101,00
6 équipes	105,50	108,00
7 équipes	110,00	115,00
8 équipes	117,00	122,00
9 équipes	123,00	129,00
10 équipes	129,00	136,00
11 équipes	136,00	143,00
12 équipes	143,00	150,00
13 équipes	150,00	157,00
14 équipes	157,00	164,00
15 équipes	157,00	171,00
16 équipes	157,00	178,00
17 équipes	157,00	185,00
18 équipes	157,00	192,00
19 équipes	157,00	199,00
20 équipes	157,00	206,00
ENGAGEMENTS COMPETITIONS / OPERATION		
Championnats Seniors (+16 ans)	98,00	98,00
Championnats Jeunes (-19 à -11 ans)	66,00	66,00
Coupes de France Départementales Seniors (+16 ans)	50,00	50,00
Coupes Seniors (+16 ans)	40,00	40,00
Coupes Jeunes (-19 à -11 ans)	19,00	19,00
Opérations Seniors (+16 ans) - LOISIR, HANDFIT...	GRATUIT	GRATUIT
Opérations Jeunes - BABY-HAND, PREMIERS-PAS, MIN-HAND, CRITERIUM JHB...	GRATUIT	GRATUIT
AMENDES CMCD		
Amende manquement au socle de base	85,00	85,00
AMENDES COMMISSION SPORTIVE		
Conclusion non saisie dans Gest'hand ou hors délais	25,00	25,00
Feuille de match remontée hors délais	25,00	25,00
Feuille de match avec anomalies (ou omissions répétitives)	25,00	25,00
Report de match de +16 à -17 Ans hors délais	30,00	30,00
FORFAITS ISOLES		
Seniors (+16 ans)	150,00	150,00
Moins de 19 ans	70,00	70,00
Moins de 17 ans	70,00	70,00
Moins de 15 ans	50,00	50,00
Moins de 13 ans	40,00	40,00
Moins de 11 ans	40,00	40,00
FORFAIT GENERAL	Forfait x3	Forfait x3
ARBITRAGE		
Cotisation Juge-Arbitre et Candidat Juge-Arbitre	50,00	50,00
ASSEMBLEE GENERALE		
Absence sans pouvoir	200,00	200,00
Absence avec pouvoir	90,00	90,00
STAGES SELECTION DEPARTEMENTALE / INTER-COMITES		
Jeune sélectionné	GRATUIT	GRATUIT

INDEMNITES		2018/2019	2019/2020
CDA 76 - ARBITRAGE			
JUGES ARBITRES	Déplacement solo : /km (+péage)	0,35	0,35
	Déplacement binôme : /km (+péage) - 1 seule voiture	0,25	0,35
	Match (+16 ans) 1ère Division Territoriale Masculins	24,00	25,00
	Match (+16 ans) 2ème Division Territoriale Masculins	20,00	20,00
	Match (+16 ans) 3ème Division Territoriale Masculins	19,00	20,00
	Match (+16 ans) 4ème Division Territoriale Masculins - Dim Matin	19,00	20,00
	Match (+16 ans) 1ère Division Territoriale Féminines	24,00	25,00
	Match (+16 ans) 2ème Division Territoriale Féminines	20,00	20,00
	Match (+16 ans) Coupes 76 et Coupe de France Départementale	22,00	25,00
	Match (-19 à -17 ans)	24,00	20,00
JUGES ARBITRES JEUNES	Match Jeunes (-15 à -11 ans)	19,00	20,00
	Déplacement arbitrage solo : /km (+péage)	0,35	0,35
	Déplacement arbitrage binôme : /km (+péage) - 1 seule voiture	0,25	0,35
ENCADREMENT	Match Jeunes (-19 à -11 ans)	17,00	20,00
	Déplacement : /km (+péage)	0,35	0,35
	Accompagnement (niveau départ, toutes catégories)	15,00	15,00
	Juge superviseur Territorial (niveau départ, toutes catégories)	15,00	30,00
	Stage 1/2 journée (Matinée, Après-Midi ou Soirée)	16,50	16,50
ENCADREMENT	Stage 1 jour	24,00	24,00
	Stage 2 jours	41,00	41,00
ETD 76 - EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE			
Déplacement : /km (+péage)	0,35	0,35	
ENTRAINEUR FEDERAL et/ou DIPLÔME D'ETAT	Stage 1/2 journée	26,00	26,00
ENTRAINEUR INTER-REGIONAL	Stage 1 jour	52,00	52,00
ENTRAINEUR REGIONAL	Stage 2 jours	100,00	100,00
ANIMATEUR HANDBALL	Stage 3 jours	150,00	150,00
MONITEUR	Stage 1/2 journée	25,00	25,00
ENCADREMENT	Stage 1 jour	45,00	45,00
	Stage 2 jours	60,00	60,00
	Stage 3 jours	140,00	140,00
	Stage 1/2 journée	20,00	20,00
	Stage 1 jour	40,00	40,00
ENCADREMENT	Stage 2 jours	80,00	80,00
	Stage 3 jours	100,00	100,00
	Stage 1/2 journée	15,00	15,00
	Stage 1 jour	30,00	30,00
	Stage 2 jours	60,00	60,00
ENCADREMENT	Stage 3 jours	90,00	90,00
	Stage 1/2 journée	10,00	10,00
	Stage 1 jour	20,00	20,00
	Stage 2 jours	40,00	40,00
	Stage 3 jours	60,00	60,00
DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS			
INTERVENANT	Déplacement : /km (+péage)	0,35	0,35
	Stage 1/2 journée (Matinée, Après-Midi ou Soirée)	16,50	16,50
	Stage 1 jour	24,00	24,00
ADMINISTRATEURS	Déplacement : /km (+péage)	0,35	0,35

## 9. Budget prévisionnel 2019

Proposition de budget pour l'année 2019 (voir ci-après).

↳ **VALIDÉ** à l'unanimité des présents.

CHARGES	CHARGES 2018	BUDGET 2019
Frais Assemblée Générale	4 549,60	6 000
Frais Bureau Directeur	1 534,30	2 000
Frais Conseil Administration	2 176,35	5 000
Frais de représentation Comité	3 090,20	6 000
Frais Trésorerie	366,94	1 000
Frais Secrétariat	202,30	1 000
Commission Arbitrage	6 467,31	20 000
Indemnités arbitres matches, suivis	6467,31	
Commission sportive (dont récompenses)	6 182,55	10 000
Frais de repas, déplacements et fournitures	6182,55	
Commission CMCD	1 021,75	3 000
Commission Sponsoring/Salle et Terrain	148,80	500
Commission Discipline	-	-
Opération KINDARENA	38 616,75	-
Commission Technique Jeunes	8 144,71	15 000
Frais déplacements, fournitures, équipement	8144,71	
Frais de Fonctionnement Technique Jeunes	10 732,74	20 000
Frais INTERCOMITES	10732,74	
Commission Développement du Handball	17 685,32	28 000
Frais Critérium	361,68	
Mini hand + ETD + fête du sport	17323,64	
Frais mixtes de fonctionnement du comité à indéxer au coût de chaque commission		
Fournitures diverses	4 525,09	5 000
Produits d'entretien	384,39	
Edf + eau	826,50	
Fournitures bureau secrétariat	3314,20	
Achats revendus	-	
Locations, cotisations, assurances	16 196,98	20 000
Loyer Comité + charges + taxes	10597,16	
Location + copieur	643,60	* +3500
Entretien matériel de bureau/immeuble *****	2105,58	*travaux en 2018
Maintenance	1417,64	
Assurances	1188,00	
Cotisation CDOS	110,00	
Frais documentation	135,00	
Frais administratifs	126 626,38	140 000
Affranchissements	266,00	
Téléphone + site	3758,87	
Frais de réception, cadeaux + publicité	406,78	
Honoraires social + comptable	3370,00	
Rémunération + charges	118824,73	
Charges financières	594,17	600
Charges gestion	919,84	
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements	611,89	900
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>250 393,97</b>	<b>284 000</b>

<b>PRODUITS</b>		<b>PRODUITS 2018</b>	<b>BUDGET 2019</b>
<b>Produits facturés aux clubs</b>		<b>237 081,97</b>	<b>245 000</b>
<i>Cotisations comité</i>		9472,00	
<i>Participation emploi CTF</i>		14880,00	
<i>Arbitrages (gestion, désignations, formations)</i>		31005,00	
<i>Frais de gestion (organisation des compétitions)</i>		15500,60	
<i>Engagements Seniors</i>		7154,00	
<i>Engagements Jeunes</i>		14984,00	
<i>Engagements Coupe Seniors</i>		1250,00	
<i>Engagements Coupes Jeunes</i>		1640,00	
<i>Infos Clubs et communication site</i>		2263,00	
<i>Indexation licences seniors</i>		8100,00	
<i>Indexation licences jeunes</i>		78070,77	
<i>Cotisations arbitres</i>		48662,60	
<i>Cotisations arbitres</i>		4100,00	
<b>Produits des amendes</b>		<b>1 765,00</b>	
<i>Amendes sportives</i>		1765,00	
<i>Amendes discipline</i>			
<i>Pouvoir AG ou absence AG</i>			
<b>Subventions</b>		<b>34 290,80</b>	<b>26 500</b>
<i>Subvention Département 76</i>		22980,00	*20000
<i>Subvention CNDS</i>		4000,00	*0,00
<i>Subvention autres</i>		788,80	*0,00
<i>Subvention FFHB/LNHB</i>		6522,00	*6500
<b>Divers</b>		<b>12 017,00</b>	<b>12 500</b>
<i>Sponsors</i>		320,00	*0,00
<i>Transfert de charges</i>		1580,55	*1800
<i>Ventes</i>		3744,60	*3000
<i>Produits financiers</i>		667,57	*700
<i>Prestations LNHB</i>		5704,28	*7000
<b>Produits gestion</b>		<b>910,08</b>	-
<b>OPERATION KINDARENA</b>		<b>22 749,00</b>	-
<b>Cession immobilisation</b>		<b>1 000,00</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>309 813,85</b>	<b>284 000</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>59 419,88</b>	

## 10. Présentation de l'action « Hand-adapté » (US FECAMP)

Le club de l'US FECAMP a été invité pour présenter son action autour de l'activité « Hand-adapté ».

Présentation par Valérie CHEDRU : (1<sup>ère</sup> partie en vidéo)

« Nous remercions le HAVRE AC HANDBALL pour leur partenariat tout au long de l'année avec notre club, notre équipe Handensemble ayant notamment pu en Avril dernier participer au protocole d'entrée des joueuses du HAC lors d'une rencontre officielle de championnat de D2F.

Créée il y a plusieurs années sous l'impulsion de Didier JIROT (Educateur à l'ESAT de FECAMP), un groupe de travailleurs de l'ESAT a commencé à se retrouver une fois la semaine à BOLBEC pour pratiquer le Handball. Il y a maintenant 3 ans, Didier JIROT voulant arrêter s'est rapproché de l'US FECAMP HB et tout naturellement, j'ai pris sous ma coupe ce groupe de joueurs avec le groupe Loisirs de l'USFHB.

Depuis maintenant deux ans, j'ai réussi à obtenir un créneau le lundi de 17h00 à 18h15.

Depuis maintenant un an, une convention a officialisé notre partenariat avec l'ESAT et depuis avril nous avons obtenu le « Label Sport et Handicap ».

Grâce à notre convention avec l'ESAT, nous disposons d'un (voir deux) véhicule(s) 9 places pour nos déplacements nous permettant ainsi de participer avec enthousiasme à tous les regroupements Handensemble de la région (LISIEUX, RUGLES, NORMHANDENSEMBLE et notre traditionnelle FECHANDENSEMBLE).

Lors des entraînements nous travaillons principalement la motricité, l'endurance, en faisant attention à la pathologie de chacun, mais aussi les passes, le tir, le duel tireur -gardien.

Formée depuis un an auprès de la Fédération, je m'investis secondée par Guillaume LECUYER pour que nos joueurs puissent intégrer les groupes Séniors. En avril, un de nos joueurs a en effet participé à plusieurs matches en 2<sup>ème</sup> Division Territoriale. C'est une grande satisfaction pour le club et moi-même.

En faisant partie de l'équipe de Handensemble à l'USFHB chacun peut s'épanouir, se valoriser, prendre confiance en soi. On y vient avec des différences mais on en repartira avec des ressemblances. »

## 11. Présentation de l'action « Hand-fauteuil » (DIEPPE UC)

Le club de DIEPPE UC a été invité pour présenter son action autour de l'activité « Hand-fauteuil ».

Présentation par Delphine ANDRÉ :

« Le club de DIEPPE UC HANDBALL a mis en place de façon hebdomadaire une séance de Hand-fauteuil grâce à l'acquisition de 12 fauteuils de sports. Cette initiative est partie de plusieurs interventions avec le SESSAD de DIEPPE depuis 2015 et des jeunes inscrits dans ce projet.

A ce jour nous comptons 12 joueurs qui s'entraînent régulièrement le mercredi soir. Cette équipe est inscrite dans le projet du DUC HANDBALL afin de permettre à tous de jouer au handball avec un handicap ou non. Cette équipe fait partie des nombreuses équipes du club à part entière et participe activement à la vie du club.

Nos séances sont axés sur de la motricité spécifique au fauteuil mais aussi au handball. Nos jeunes et moins jeunes jouent ensemble et s'appliquent dans les exercices et les matchs de fin de séances avec beaucoup d'implications.

Le matériel nécessaire (hormis les fauteuils) est à la portée de tous : Réducteurs de buts, plots, chasubles et ballons T2.

Cette année nous avons effectué un match de présentation avant un match de notre équipe fanion. Dans un souci d'apprentissage, nous n'avons pas encore effectué de tournoi, mais cela est notre projet pour la saison à venir. »

## CONCLUSION GENERALE

M. Nicolas MARAIS, Président de la Ligue de Normandie de Handball souligne l' excellente tenue de cette Assemblée Générale qui fut rapide et efficace et précise avec satisfaction que seul le Comité de Seine Maritime adresse aux clubs en amont tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'Assemblée Générale.

M. Alain JOURDAN, Vice-président de la FFHB, remercie l'ensemble des clubs pour leur accueil et souligne la qualité des débats. D'autre part, il constate avec plaisir que le Comité 76 participe activement au développement du territoire normand et en fera part au Président de la FFHB.

Il rappelle que les clubs sont la base du développement du Handball de demain, et cela en relation étroite avec le Comité.

Il remercie chaleureusement les clubs et les membres du conseil d'administration du Comité 76, pour l' excellente tenue des travaux.

Au terme de cette Assemblée Générale, le Président du Comité 76 remercie l'ensemble des clubs présents ainsi que tous les élus présents pour la tenue de cette Assemblée Générale.

De bonnes vacances, reposantes sont souhaitées aux participants et rendez-vous est donné pour la reprise de la nouvelle saison dès le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il est rappelé aux clubs qu'ils doivent émarger la feuille de présence avant de partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance

PERRU Mathieu

Le Président

LIGUORI Jean-Luc



---

*Procès-verbal adopté par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2020 à LE TRAIT*

---

**COMITÉ SEINE  
MARITIME  
FFHANDBALL**



*Retrouvez toutes les news du Handball Seinomarin sur :*  
[www.handball76.org](http://www.handball76.org)

**LIGUE  
NORMANDIE  
FFHANDBALL**



*Retrouvez toutes les news du Handball Normand sur :*  
[www.normandie-handball.org](http://www.normandie-handball.org)



**FFHANDBALL**

*Retrouvez toutes les news du Handball Français sur :*  
[www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)